



RTI / Projet pilote de la migration vers la TNT / Président du Comité de pilotage de la migration de la Côte d'Ivoire vers la Télévision numérique terrestre (Cnm-Tnt), le Premier ministre Daniel Kablan Duncan s'est rendu compte hier de l'aboutissement du projet pilote de la Télévision numérique terrestre (Tnt).

65% des téléspectateurs auront le numérique à d'ici fin 2015

► RTI

Le projet pilote du passage au numérique lancé hier

La migration vers les Tnt est un processus décidé depuis 2006 par l'Union internationale des télécommunications (UIT). Il propose aux différents pays de faire évoluer leur système de diffusion de l'analogie vers le numérique. Après une visite des locaux de la RTI, en passant par le bâtiment de transmission et de diffusion et le Studio A, Daniel Kablan Duncan a apprécié le «gros travail qui a été fait par l'ensemble de l'équipe du comité de pilotage qui travaille sur ce dossier». Il a fait le constat qu'il y a «une révolution importante qui est en train de se faire» dans la Maison bleue. Aussi, admet le Premier ministre, «de même qu'il y a une révolution au niveau des cellulaires, il va y avoir une révolution au niveau de la Tnt». Séduit par la «qualité de l'image différente de celle de la télévision analogique», le Premier ministre a soutenu que la Côte d'Ivoire qui a été l'un des rares pays africains à avoir la télévision en 1963, fera «des merveilles et (sera) l'une des télévisions

numériques de qualité. Voire aider d'autres télévisions africaines à se mettre aux normes». Selon Daniel Kablan, l'«investissement important à valeur de 25 milliards de francs Cfa pour aller de l'avant», en vaut la peine parce que, justifie-t-il, «les Ivoiriens ont besoin de télévision de qualité qui puisse tenir, quand il y a les orages». Pour mieux stabiliser les images de la télévision en cas de difficulté (pluie, orages), la possibilité est faite de «passer par les fibres optiques». Invitant toute son équipe à «continuer à aller de l'avant», Daniel Kablan Duncan a annoncé que d'ici à la fin de l'année 2015, 65% des téléspectateurs vont accéder à la Tnt. «Ce n'est qu'à la fin de l'année 2016, souligne-t-il, que nous verrons la quasi-totalité des Ivoiriens avoir accès sous réserve d'avoir le décodeur et l'ampère». Membre du comité de pilotage, Affoussiata Bamba-Lamine, ministre de la Communication, a espéré que la Tnt poursuive «son envolée et que d'ici à 2016, toute la Côte d'Ivoire, bascule au numérique pour offrir aux populations une qualité d'images et de sons», associée à plusieurs fonctionnalités qui permettront d'accompagner le système de la Télévision numérique de terre. «Nous sommes contents, s'est-elle confiée, que ce projet pilote ait pu réussir, malgré toutes les difficultés que nous avons eues dans la réussite de ce programme». Satisfaite du résultat obtenu par la synergie de «toutes les intelligences» autour de ce projet, Affoussiata Bamba-Lamine a relevé son importance. «C'est la première fois qu'une telle technologie doit s'installer en Côte d'Ivoire, de sorte que pour le faire, nous avons eu besoin de nous mettre tous ensemble». Pour la ministre de la Communication, «C'est un défi qui a été relevé par l'ensemble du comité de pilotage». Ahmadou Bakayoko, directeur de la RTI, a

expliqué que ce projet «va permettre de dynamiser d'une manière importante l'industrie audiovisuelle puisqu'elle va permettre d'accroître l'offre de contenu et de chaînes».

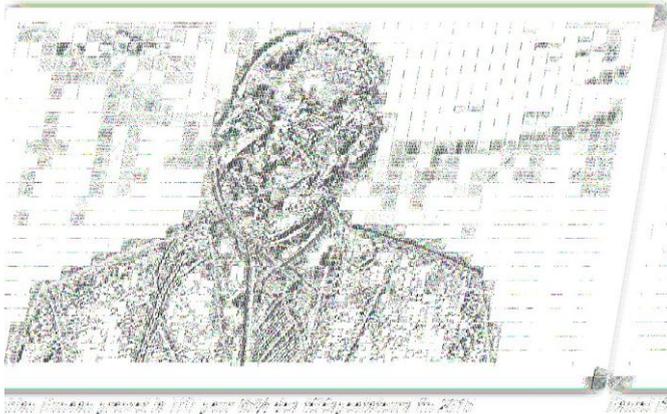
Comprendre la migration vers la TNT «Pour bien comprendre le processus de migration vers la Tnt en Côte d'Ivoire», Jean-Philippe Kaboré, secrétaire exécutif du Comité national de migration de la Côte d'Ivoire vers la Télévision numérique terrestre (Cnm-Tnt), demande d'associer les chapitres de la numérisation et la libéralisation. «Les deux combinés vont permettre de révolutionner le paysage audiovisuel ivoirien», a précisé le secrétaire exécutif. Ces deux faits majeurs, a-t-il expliqué, «doivent évoluer en parallèle», pour qu'en début d'année prochaine, les Ivoiriens puissent bénéficier de plusieurs chaînes. «Dans une première phase, a soutenu Jean-Philippe Kaboré, il faut compter cinq ou six chaînes. Dans les années d'après, il y aura comme dans les autres pays, une quinzaine, voire une vingtaine de chaînes». Il faut préciser que ledit comité de pilotage de la Tnt est présidé par le Premier ministre ; il est composé des responsables de plusieurs ministères techniques, du Bnetd et de la Rti.

KONÉ SAYDOO



Passage à la Télévision numérique Terrestre

Le premier ministre satisfait du lancement du projet



Dans le cadre de la numérisation des programmes de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI) et du passage à Télévision Numérique Terrestre (TNT), le Premier ministre Daniel Kablan Duncan a effectué une visite le lundi 29 juin 2015 à la RTI où est logé la phase pilote du programme.

Il s'est agi pour le Premier ministre de constater de visu l'application effective du lancement de la TNT par la RTI. Profitant de sa visite dans les locaux de la télévision, Daniel Kablan Duncan s'est fait expliquer le processus de fonctionnement de la TNT, ses avantages et ses retombées sur la qualité de l'image diffusée. La visite guidée du chef du Gouvernement ivoirien a débuté par le bâtiment de la diffusion et de la transmission des programmes. « Il y a un gros travail qui a été effectué par tous les acteurs notamment la ministre de la Communication, le ministre des PTIC, le directeur général de la RTI et le comité exécutif. En un mot, tout le comité de pilotage du projet. Nous sommes heureux d'aboutir au résultat escompté. Nous avons remarqué une qualité d'image différente et supérieure de la télévision analogique (. . .). De même que la Côte d'Ivoire a été l'un des rares pays africains à avoir la télévision en 1963 et qui a été une merveille, nous allons faire de même au niveau de la TNT (. . .). C'est un investissement important qui a été fait et honnêtement, il était important de le faire. Il nous

fallait un système capable de tenir lorsqu'il y a des orages et des perturbations. Nous avons également constaté qu'il y avait la possibilité de passer par les fibres optiques pour avoir des images en cas de difficultés. Et c'est une bonne chose », a livré le Premier ministre à sa sortie du bâtiment de diffusion et de la transmission. Il a invité les opérateurs du secteur à continuer le travail pour le bonheur des téléspectateurs. « J'invite les intervenants à continuer. Et, si j'ai bien compris ce qui m'a été expliqué, on souhaiterait qu'à la fin de l'année 2015, 65% des téléspectateurs aient accès à la TNT. Et, qu'en fin d'année 2016, la quasi-totalité des téléspectateurs puissent accéder au système sous réserve d'obtenir le décodeur et l'antenne. Je crois que c'est une véritable révolution qui est en train d'être faite. De même qu'il y a eu la révolution au niveau du cellulaire, nous souhaiterons qu'il y ait la révolution au niveau de la télévision », a laissé entendre le Premier ministre Daniel Kablan Duncan. La visite du Premier ministre s'est achevée par le studio d'enregistrement A, sous la supervision du directeur général de la RTI Hamadou Bakayoko, qui lui a expliqué les innovations récentes

R. O.



Régulation

Algérie : toute expression de violence est formellement interdite à la télévision



scrupuleusement aux exigences de l'exercice de l'activité audiovisuelle dans l'esprit des dispositions de la législation et réglementation algériennes en vigueur en la matière, d'une part et, d'une autre part, celles observées dans les sociétés démocratiques ».

Auteur : N.C

C'est une injonction accompagnée de menace. En Algérie, toute expression de violence est désormais interdite sur les chaînes de télévision, sous peine de sanction allant jusqu'au retrait de l'autorisation. L'information est rapportée par l'agence Algérie presse service (Aps). Selon l'Aps, la mise en garde a été faite par le ministère de la Communication. Ce qui ne manque pas de rappeler le contexte international marqué par les attentats terroristes du 26 juin 2015 en Tunisie et en France. En Algérie, les responsables de certaines chaînes de télévision privées sont sommés de « prendre, sans délai, des dispositions rigoureuses » pour bannir de leurs antennes la violence sous toutes ses formes et ne plus diffuser « des scènes contraires à nos traditions ancestrales et à nos valeurs religieuses ». Le ministère de la Communication note « une orientation contraire à ces valeurs dans certains programmes télévisés diffusés durant ce mois notamment en prime time tendant d'une manière condamnable à focaliser sur des expressions de violence en banalisant ses différentes manifestations ». Les chaînes directement visées sont de droit étranger, à savoir Ennahar Tv, Echorouk Tv, Dzair Tv, El DjazairiaTv et Hogar Tv. Elles bénéficient des autorisations provisoires qui pourraient être retirées en cas de violation de la prescription ministérielle.

Il est rappelé à ces médias « la nécessité de s'en tenir

Périodicité : Quotidien

Surface : 53 %